

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS DE LA VILLE D'ETOILE SUR RHONE (Centre Communal d'Action Sociale)

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif du budget annexe du CCAS se compose uniquement de la section de fonctionnement. Il n'existe pas de section investissement.

Cette note présente le compte administratif 2022 (CA) du budget du CCAS

Les dépenses de fonctionnement CA 2022 CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Imputation	Libellé	CA 2021	CA 2022
60623	Alimentation		30,00
60632	Fournitures de petits équipements		51,00
6135	Location véhicule banque alimentaire	780,00	720,00
6232	Fêtes et cérémonie	12 950,89	16 587,42
TOTAL CHAPITRE 011 - charges à caractère général		13 730,89	17 388,42
6558	Autres contributions obligatoires	930,37	1 702,89
6562	Aides	22 657,04	22 778,31
6574	Subventions de fonctionnement associations	4 950,00	5 050,00
TOTAL CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante		28 537,41	29 531,20
Total Dépenses Fonctionnement		42 268,30	46 919,62

Les dépenses de fonctionnement 2022 comprennent :

- la location du véhicule pour la banque alimentaire
- l'organisation du « repas de l'Age d'or »
- les aides sociales versées aux particuliers, qui se décomposent comme suit :
 - Bons alimentaires ou carburant : 2 779€ en 2022
 - Aides au chauffage : 11 031€ en 2022
 - Aides au paiement de factures : 8 968€ en 2022

Soit un total de 22 778€ en 2022

- Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2022, par le CCAS, qui se détaillent comme suit :

Détail des subventions article 6574	Subventions versées en 2022
123 SOLEIL DES CLOWNS A L'HOPITAL	200,00 €
ALZHEINMER France	250,00 €
ARC EN CIEL	200,00 €
France MYOPATHIE	150,00 €
PARALYSES DE France	200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	1 200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	250,00 €
APAJH	200,00 €
VIRADES DE L'ESPOIR	100,00 €
AFSEP	100,00 €
ASSISTANCE VIE SANS INTERRUPTION	200,00 €
LES PORTES DE L'EMPLOI PORTES LES VALENCE	2 000,00 €
Total	5 050,00 €

Les recettes de fonctionnement 2022 du CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Imputation	Libellé	CA 2021	CA 2022
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	8 333,70	7 704,03
70878	Remboursement par d'autres redevables	1 638,63	
TOTAL CHAPITRE 70 - produits des services		1 638,63	-
7474	Subventions et participations/Communes	40 000,00	45 000,00
TOTAL CHAPITRE 74 - Subventions		40 000,00	45 000,00
7713	Libéralités reçues		1 192,00
TOTAL CHAPITRE 77 - produits exceptionnels			1 192,00
Total Recettes Fonctionnement		49 972,33	53 896,03

Les recettes de fonctionnement 2022 correspondent principalement à la subvention communale de 45 000€ et à quelques dons perçus au profit du CCAS pour 1 192€.

Les résultats du CA 2022 du CCAS

	CA 2022
Recettes de fonctionnement 2022	46 192,00 €
+ Excédent reporté 2021	7 704,03 €
- Dépenses de fonctionnement 2022	46 919,62 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 976,41 €

Le budget annexe du CCAS n'ayant pas section d'investissement, le résultat de fonctionnement 2022 sera reporté intégralement au budget primitif 2023 au compte R002 (recette de fonctionnement) pour 6 976.41€.